



Nathalie Tousignant
Présidente
Téléphone : 450 678-4884
Courriel : ntousignant@octantaviation.ca

Le 12 mai 2021

Monsieur François Bonnardel
Ministre des Transports
ministre@transportsgouv.qc.ca

Objet : A/O public Dossier 9001-21-NB01

Monsieur le Ministre,

OCTANT Aviation, fière partenaire de l'industrie du transport aérien au Québec sollicite votre intervention immédiate afin d'annuler l'adjudication par le ministère des Transports du Dossier N° 9001-21-NB01. Ce mandat est un contrat à exécution sur demande – Services d'opérations courantes en matière de nolisement d'aéronefs dans le cadre des missions gouvernementales.

Au terme de cet exercice, quatre (4) soumissionnaires ont présenté une proposition et le MTQ a octroyé un contrat au plus bas soumissionnaire, en l'occurrence à une entreprise ontarienne dont le siège social est aux États-Unis, Aviation Charter Services (ACS), pour un montant de 805 200 \$.

Le deuxième plus bas soumissionnaire conforme était Aéronolisement, division de l'Association québécoise du transport aérien (AQTA) dont le montant de soumission était de 841 800 \$, soit un écart de 36 600 \$ avec ACS.

Notre demande d'intervention, afin d'annuler cette adjudication, s'appuie sur les faits suivants :

Autorité des marchés publics

- L'autorisation de contracter avec des organismes publics (AMP) n'a pas été demandée par le MTQ bien qu'elle était exigée dans l'entente précédente avec l'AQTA. Le chiffre d'affaires généré par ces activités contractuelles est de plusieurs millions de dollars annuellement;

.../2

- De plus, un fonds de roulement d'un montant pouvant atteindre 1,5M\$ de deniers publics sera mis à la disposition de l'entreprise ontarienne pour lui permettre de régler les factures des transporteurs pour les affrètements réalisés dans un délai raisonnable;
- L'entreprise ACS est une entreprise américaine basée en Ontario et dont les actionnaires sont britanniques. Selon le registraire des entreprises du Québec en date d'aujourd'hui, 12 mai, elle n'a pas fait ses déclarations annuelles depuis octobre 2018, situation qui pourrait entraîner une suspension ou annulation de contrat dans d'autres organismes du gouvernement du Québec;
- Selon le registre de l'AMP, Aircraft Charter Services n'est pas autorisée à contracter des mandats avec des organismes publics. Les éléments précédents suffisent à eux seuls à annuler ce contrat.

Fait français

- De quelle façon la conformité d'ACS a-t-elle été validée au moment du dépôt de sa soumission quant à la prestation de services en français 24/7 si cette entreprise est incapable de répondre aux demandes d'entrevue des médias?

Conflit d'intérêt & Critères de qualité

- Aircraft Charter Services est un courtier et est donc en compétition avec ces mêmes transporteurs québécois qu'il devra affréter pour le compte du service aérien gouvernemental. Cela ne pose-t-il pas un problème d'éthique et de conflit d'intérêt que la liste de tarifs de nos transporteurs québécois soit entre les mains d'un de leurs concurrents?
- Vous devez comprendre que cette situation place certains transporteurs dans une position délicate étant sous-traitants d'ACS pour d'autres nolisements;
- Concernant la qualité/performance exigée du soumissionnaire, l'appel d'offres n'imposait aucune exigence minimale quant à la connaissance géographique et climatique du territoire à desservir. Un requis des plus élémentaires.

Devant ces faits, nous vous recommandons d'utiliser votre pouvoir discrétionnaire afin de :

- Disqualifier l'entreprise Aviation Charter Services pour non-conformité au moment de soumissionner;
- Prolonger l'entente actuelle ou d'attribuer à Aéronolisement, division de l'AQTA, le présent contrat, ou;
- Reprendre l'exercice d'appel d'offres pour obtenir les services contractuels demandés en y incluant des critères de qualité et des critères fondés sur les particularités du territoire.

Pour votre information, Aéronolisement, division de l'AQTA fournit depuis 2007 l'ensemble des services d'affrètement demandé par le MTQ tel que décrit par cet appel d'offres. Permettez-nous de vous rappeler que cette entente avait été signée dans un esprit de collaboration entre le gouvernement et l'AQTA visant à aider son auto-financement et à réduire sa dépendance aux subventions.

Fondée en 1976, l'AQTA, est un important partenaire du ministère des Transports et du Gouvernement du Québec. L'AQTA est un organisme à but non lucratif dont le mandat est de représenter les intérêts de ses membres, leur fournir des services et de représenter l'industrie dans le but de les soutenir et de promouvoir le transport aérien au Québec.

L'AQTA regroupe les exploitants aériens d'avions, d'hélicoptères, des unités de formation au pilotage, des aéroports, des entreprises de maintenance et certification des aéronefs et d'un ensemble de produits et services liés à l'aviation et des organismes et individus intéressés par cette industrie.

Parmi les récents mandats réalisés par l'AQTA en partenariat avec le MTQ et le Gouvernement du Québec et d'autres instances gouvernementales et réglementaires, notons entre autres :

- La participation au groupe d'intervention sur la relance des services aériens régionaux dont l'industrie attend toujours votre rapport;
- Le Sommet sur le transport aérien au Québec;
- Le Portrait de la flotte aérienne québécoise;
- Le Mémoire concernant l'accès aux aéroports nordiques;
- Les Impacts économiques de l'aviation générale (COPA);
- Un Guide pratique sur l'application des règles SGS.

Depuis quinze ans, Aéronolisement a rendu de précieux services en contractant des milliers d'affrètements d'avions et d'hélicoptères, permettant la réalisation des déplacements d'affaires efficaces du personnel et des économies financières substantielles pour le Gouvernement du Québec.

L'introduction d'un fonds de roulement dans les opérations d'un tel contrat est des plus positifs pour assurer le paiement aux transporteurs dans un délais de trente jours. Toutefois, nous déplorons que votre gouvernement ait laissé l'odieux des longs délais de paiement à Aéronolisement, et par extension l'AQTA, situation engendrée par le gouvernement lui-même.

Il est important de vous signaler que le manque à gagner pour l'AQTA, avec la perte de ce mandat, devra être redistribué à ses membres qui sont déjà durement touchés par la plus grande crise ayant jamais frappé notre industrie. Dit autrement, le résultat de cet appel d'offres pourrait paradoxalement sonner le glas de cette association. Si on avait voulu l'anéantir, on ne s'y serait pas pris autrement.

La perte générée par ce contrat représente bien plus que les 36 000\$ d'écart de prix. Elle représente une perte d'expertise, la disparition d'emplois spécialisés, une vulnérabilité accrue de nos transporteurs face à un compétiteur et de remettre les clés de la maison à un prestataire externe qui de surcroit n'a pas à prouver sa probité contrairement à un prestataire québécois. Plus grave encore est l'ambiguïté du message de votre ministère dans ce contexte de crise et avec la cohérence de vos efforts depuis l'été dernier auprès du secteur du transport aérien.

Nous sommes d'avis qu'il est d'intérêt public pour le MTQ, votre gouvernement, l'AQTA, Aéronautisme et l'industrie de l'aviation au Québec d'intervenir rapidement dans ce dossier. Nous croyons fermement qu'il faille annuler, sans plus tarder, ce contrat et reconsidérer sérieusement le processus d'attribution.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations sincères et sachez que nous demeurons disponibles pour vous aider dans ce dossier.

La présidente

A handwritten signature in black ink, reading "Nathalie Tousignant". The signature is written in a cursive, flowing style.

Nathalie Tousignant

/FT

c.c. Membres de l'AQTA